

## **Déclaration du Conseil du système alimentaire montréalais au sujet de l'agriculture urbaine dans le contexte de la COVID-19**

**Le 15 avril 2020**

Les membres du Conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) affirment que la production agricole est un pilier du système alimentaire montréalais.

Le CSAM affirme l'importance des jardins communautaires, collectifs et potagers à la maison pour la sécurité alimentaire et la lutte à l'insécurité alimentaire d'une partie de la population montréalaise.

Le CSAM demande à la Direction régionale de santé publique de développer les protocoles sanitaires nécessaires le plus rapidement possible, afin que les initiatives en agriculture urbaine puissent démarrer le 4 mai pour réaliser leur mandat de production alimentaire.

Le CSAM tient aussi à reconnaître le rôle que joue les producteurs agricoles urbains et périurbains sur son territoire dans le système alimentaire local et recommandent qu'une réflexion et des actions soient enclenchées, dès que possible, afin de mieux développer et soutenir la production alimentaire sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le CSAM souligne que la planification stratégique du CSAM a mené au plan d'action intégré 2020-2022 qui vise notamment les objectifs suivants :

### **1.3 Favoriser le développement d'une production agricole de proximité.**

1.3.1 Favoriser l'adoption de politiques ou de règlements visant l'agriculture urbaine.

1.3.2 Favoriser la création d'exploitations urbaines (hors de la zone agricole) sur toit, au sol, en intérieur.

1.3.3 Inciter les propriétaires à rendre disponible des espaces pour la pratique d'agriculture.

### **2.7 Promouvoir une agriculture urbaine écologique et durable.**

2.7.1 Accroître la superficie dédiée à une agriculture urbaine écologique et durable.

2.7.2 Accroître le maillage entre les ressources urbaines (compost, énergie résiduelle, etc.) et les projets d'agriculture urbaine.

2.7.3 Promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès des acteurs de l'agriculture urbaine.

### **3.11 : Consolider et optimiser les initiatives des organismes communautaires en matière de systèmes alimentaires d'urgence et alternatifs.**

3.11.3 Améliorer l'offre qualitative des fruits et légumes du réseau de sécurité alimentaire afin de se rapprocher de la cible du Guide alimentaire canadien.